

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 15 DÉCEMBRE 2017

L'INCUBATEUR D'AVOCATS.BE A RÉCOMPENSÉ L'AVOCATE ALEXIANE WYNS ET LA LEGALTECH LEX.BE LORS DE LA PREMIÈRE ÉDITION DE LA REMISE DES PRIX DE L'INNOVATION

Ce jeudi 14 décembre 2017, à l'occasion de la 2^{ème} édition de la conférence Electrochoc Numérique organisée à la FEB conjointement par AVOCATS.BE et le Barreau de Bruxelles, l'Incubateur d'AVOCATS.BE a décerné les Prix de l'innovation à l'avocate Alexiane Wyns et à la *legaltech* Lex.be devant un parterre de plus de 300 avocats et professionnels du droit.

L'Incubateur est un projet des barreaux francophones et germanophone de Belgique qui vise à placer l'avocat au cœur de l'innovation.

Un total de 21 projets a concouru pour cette première édition de la remise des Prix de l'innovation, dont 13 dans la catégorie « avocat » et 8 dans la catégorie « *legaltech* » (acronyme de legal technology désignant ces entreprises qui utilisent la technologie pour offrir des services aux avocats ou aux justiciables).

Prix Avocat - L'avocate bruxelloise **Alexiane Wyns** a été choisie parmi 3 finalistes par un jury indépendant composé de non-avocats. Me Wyns anime une chaîne YouTube qui a pour objectif d'aider les entrepreneurs à comprendre les notions incontournables de droit belge et européen. Elle y publie quotidiennement des vidéos destinées à sensibiliser les justiciables aux risques juridiques et à faciliter la prise en compte du droit dans la stratégie des entreprises. Le jury souligne les efforts considérables investis dans la vulgarisation et la facilitation de l'accès au droit. Me Wyns symbolise le fait qu'il est permis à tout avocat d'innover, quelle que soit son ancienneté au barreau. Les autres finalistes étaient : l'équipe Digital Finance du cabinet d'affaires **Simont Braun** et le cabinet d'avocats digitalisé **Online Lawyers**.

Prix *legaltech* - La plateforme **Lex.be** a été désignée vainqueur dans la catégorie « *legaltech* » par un jury indépendant composé exclusivement d'avocats. Lex.be permet aux professionnels du droit de trouver facilement l'information juridique pertinente et de transformer les données en intelligence juridique à l'aide d'outils avancés. Le jury s'est montré sensible à l'approche ouverte des sources du droit portée par la *legaltech* et note le bon rapport qualité-prix de la solution permettant un accès au plus grand nombre. Les deux autres finalistes étaient : la plateforme **Online Solution Attorney** et l'outil Legal Insights de **Wolters Kluwer**.

Les organisateurs félicitent tous les participants pour leur dynamisme, leur créativité et leur enthousiasme. Le succès de cette première édition de la remise des Prix de l'innovation est une illustration du fait que les barreaux prennent la mesure de la nécessité d'accompagner la vague du digital. L'Incubateur jouera à ce titre un rôle-clé, au travers du

développement de ses trois missions : 1) sensibiliser les avocats par rapport aux impacts que le digital entraîne sur leur profession, 2) promouvoir l'innovation au sein des barreaux et 3) relayer l'information vers un public toujours plus large.

*



De gauche à droite : Jean-Pierre Buyle (Président d'AVOCATS.BE), Alexiane Wyns et Erik De Herdt (CEO de Lex.be)



Contact et information

Adrien van den Branden

Responsable de la remise des Prix de l'innovation au sein de l'Incubateur d'Avocats.be

Adrien.vandenbranden@cms-db.com

+32479240294

Plus d'informations sur l'Incubateur : www.incubateur.legal

Plus d'informations sur la conférence Electrochoc Numérique 2 : <http://numerique.avocats.be>

[À propos d'AVOCATS.BE](http://www.avocats.be)

Contacts presse :

Jean-Pierre Buyle, président – 0495 54 15 42
65 avenue de la Toison d'Or – 1060 Bruxelles

info@avocats.be

www.avocats.be

AVOCATS.BE (l'Ordre des barreaux francophones et germanophone) est une personne morale de droit public, créée par la loi du 4 juillet 2001 (M.B. 25 juillet 2001).

Sans que sa dénomination légale ait disparu, il se présente depuis 2012 dans ses communications sous la dénomination « AVOCATS.BE », permettant ainsi au public de bien percevoir son rôle de représentation de la profession d'avocat.

AVOCATS.BE est composé de 12 barreaux : Brabant wallon, Bruxelles (Ordre français), Charleroi, Dinant, Eupen, Huy, Liège, Luxembourg, Mons, Namur, Tournai et Verviers. Au 1^{er} décembre 2016, ces barreaux comptaient au total 7.930 avocats.

Quelle est sa mission ?

L'avocat constitue un des organes essentiels de la justice, et est reconnu comme tel par les diverses autorités.

AVOCATS.BE est le porte-parole des membres de cette profession.

Sa mission est définie par le code judiciaire dans les termes suivants : « veiller à l'honneur, aux droits et aux intérêts professionnels communs de (ses) membres et (est) compétent en ce qui concerne l'aide juridique, le stage, la formation professionnelle des avocats-stagiaires et la formation de tous les avocats appartenant aux barreaux qui en font partie. (Il prend) les initiatives et les mesures utiles en matière de formation, de règles disciplinaires et de loyauté professionnelle, ainsi que pour la défense des intérêts de l'avocat et du justiciable. »

Par ailleurs, dans un souci d'harmonisation des règles et usages de la profession d'avocat, il arrête des règlements déontologiques dans la sphère des compétences définies par l'article 495 du code judiciaire.

Il procède à des études de problèmes scientifiques, pratiques, sociaux et économiques relatifs à la profession d'avocat, en vue notamment d'organiser l'avenir de la profession. Il met en place des outils utiles à l'exercice de la profession d'avocat.

Il est en outre le porte-parole des justiciables lorsqu'il s'agit de défendre leurs droits et libertés fondamentales, un meilleur accès à la justice, et un meilleur fonctionnement du service public de la justice.

Contacts presse :

Jean-Pierre Buyle, président – 0495 54 15 42
65 avenue de la Toison d'Or – 1060 Bruxelles

info@avocats.be
www.avocats.be